#### REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - **D**iscipline - **T**ravail

-----

### COMMUNIQUE

## ELECTION DES CONSEILLERS REGIONAUX ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

# RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE (y compris les fériés)

Conformément aux dispositions des articles 120 et 149 du Code Electoral, le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance de la Communauté Nationale que les candidatures à l'élection des Conseillers régionaux et des Conseillers municipaux seront reçues dans la période du 14 aout au 29 aout 2018, selon les dispositions prévues aux articles 109,110,111,112,113,114,115,116,117,118,119,121,137,138,139,140,14 1,142,143,144,145,146,147,148 et 150 du Code Electoral. Les conditions de candidature sont les suivantes :

- Etre âgé(e) de 25 ans au moins
- Etre ivoirien(ne) de naissance ou avoir été naturalisé(e)) depuis plus de dix (10) ans
- Etre inscrit(e) sur la liste électorale
- Une déclaration de liste de candidature à télécharger sur le site internet de la CEI (ww.cei-ci.org) dument légalisée en double exemplaire
- Une déclaration personnelle de candidature en double exemplaire à télécharger sur le site internet de la CEI (ww.cei-ci.org) et revêtue de la signature dument légalisée du candidat
- Un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu
- Un certificat de nationalité ivoirienne
- Une déclaration sur l'honneur de non renonciation à la nationalité ivoirienne sur papier libre

- Un casier judiciaire
- Un certificat de résidence
- Une attestation de régularité fiscale
- Un reçu de cautionnement de 10 000 FCFA par conseiller délivré par le trésor public
- Une lettre d'investiture du parti ou groupement politique parrainant la candidature le cas échéant
- Un spécimen du symbole, du sigle et de la couleur choisis (version numérique sur support électronique exigée)
- Deux photographies noir et blanc de chaque candidat dont l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13 cm x 18 cm (uniquement pour la tête de liste)

### N.B.: Toutes les pièces doivent dater de moins de 3 mois.

Les dossiers sont reçus au siège de la Commission Electorale Indépendante, sis à Abidjan Cocody, Deux-Plateaux, Carrefour DUNCAN, Résidence Angoua, Route du zoo;

Tous les jours de la semaine, du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 08 heures 30 mn à 17 heures.

Le nombre de conseillers régionaux et de conseillers municipaux par circonscription est consultable sur le site internet de la CEI.

Pour toutes les informations, appeler aux numéros suivants : 22 52 89 89/22 40 09 90 (Postes 138/183)/ 22 52 86 10

F:	i+	à	۸h	idian			
Fã	311	а	AD	ıaıan	٠	 	

Youssouf BAKAYOKO

Président de la Commission

### Electorale Indépendante

Commission Electorale Indépendante (C.E.I.) - DEUX PLATEAUX - ABIDJAN- Siège Bd LATRILLE, route du ZOO, Résidence ANGOUA 08 BP 2648 ABIDJAN 08 - TEL. : 22 52 89 89 Fax : 22 40 09 92 - SITE INTERNET : www.ceici.org

Secrétariat Général, sis au Bd Latrille, Angré 7ème tranche, à côté de l'Agence SODECI,

Tél. : (225) 22-52-86-10 Fax (225) 22-52-86-19